

ÉPURATION Épandage

En terrain plat

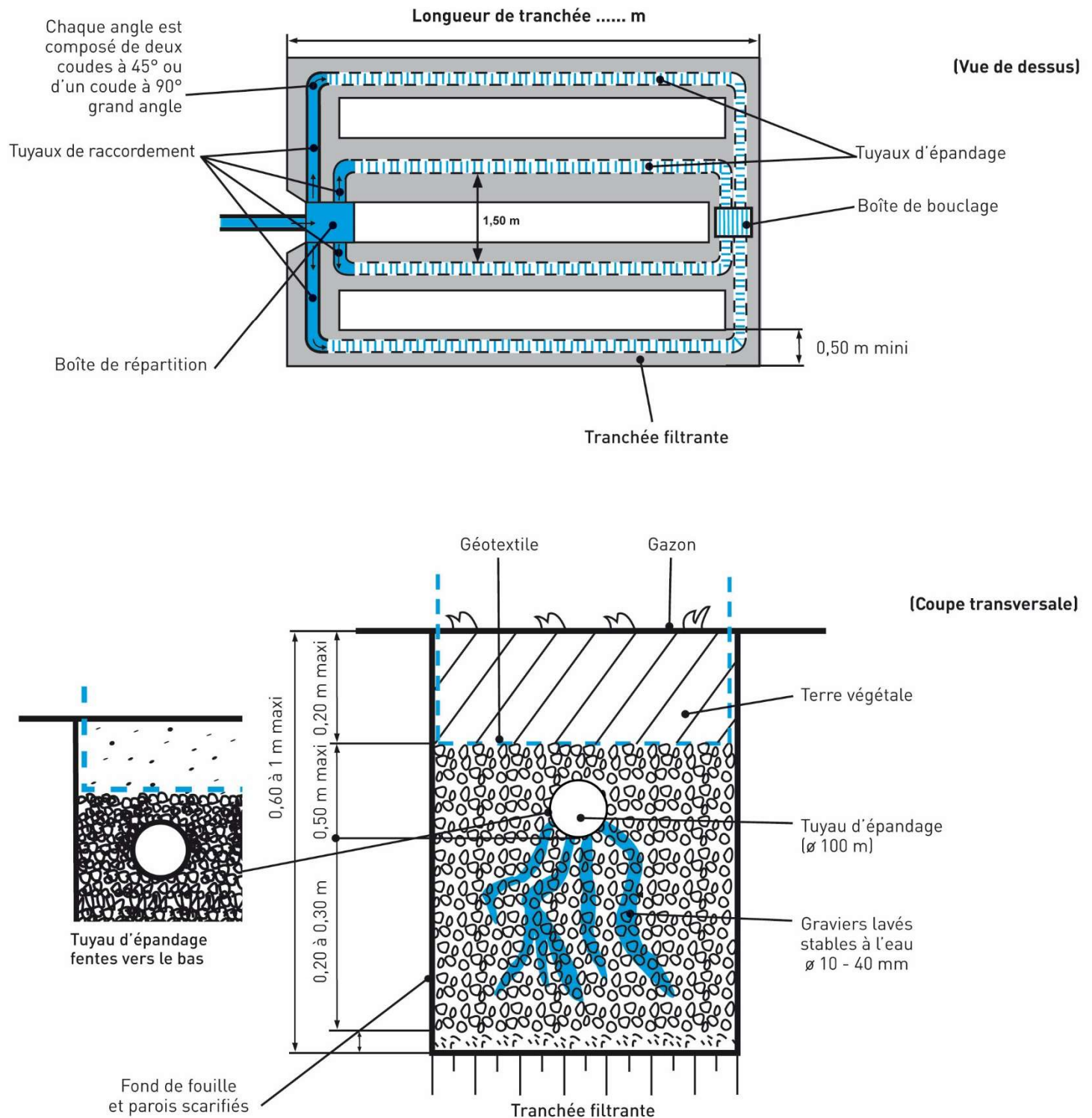
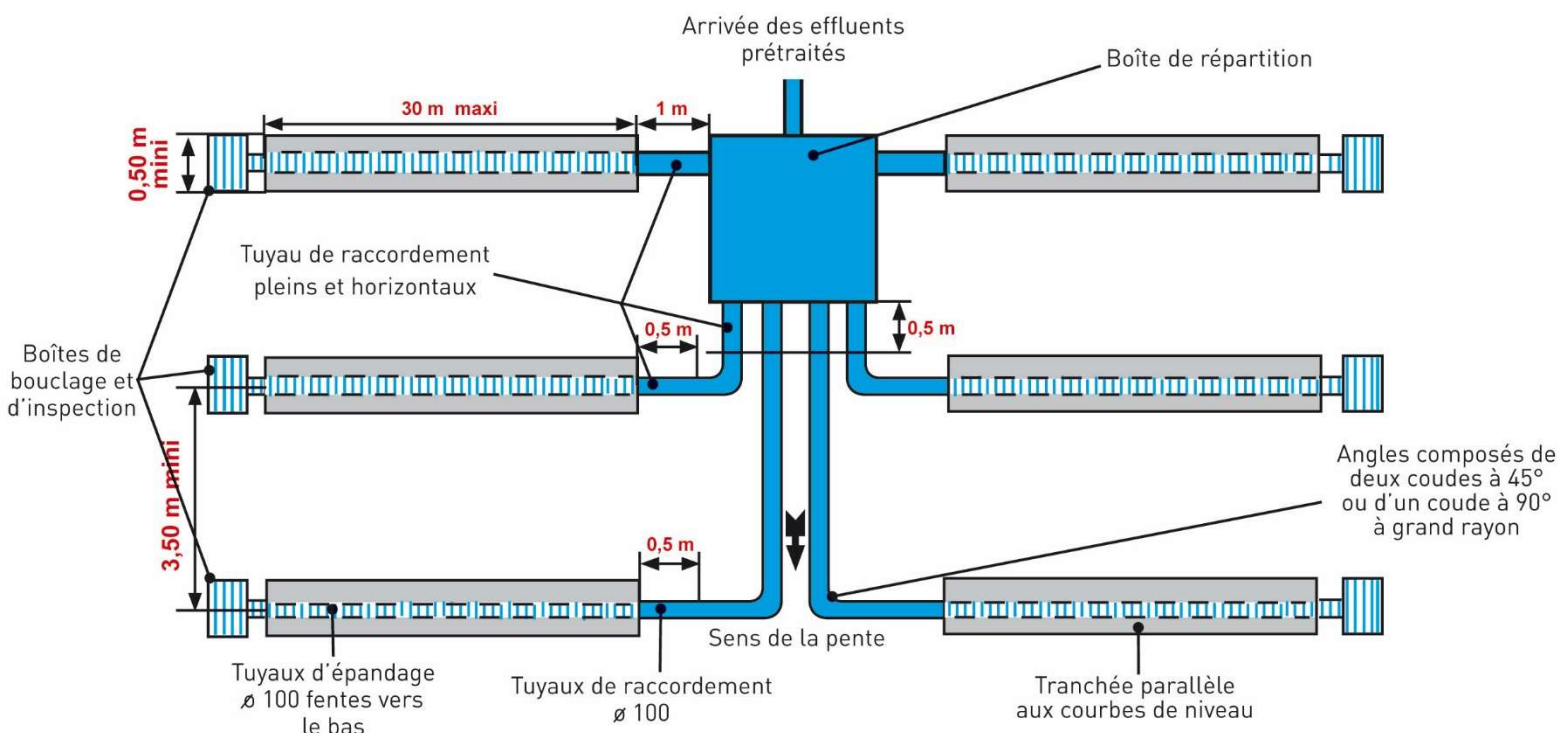


Schéma de principe en terrain en pente (entre 5 et 10 %)



Mise en oeuvre de l'épandage souterrain

La boîte de répartition :

elle divise le débit de façon homogène sur les canalisations. Elle doit être accessible, munie de joints souples et posée sur un lit de pose stable et horizontal.

Les tuyaux d'épandage :

ils sont en PVC, diamètre 100.

Les drains agricoles sont prescrits. Ils sont installés fentes vers le bas et sans contre-pente. Une pente jusqu'à 1 % doit être réalisée.

Les tranchées filtrantes :

- la zone réservée à l'épandage doit être **en dehors** des zones d'accès aux véhicules, des zones de piétinement et de construction. Elle sera exclusivement engazonnée, **sans autre plantation**.
- en fonction des contraintes imposées, on essaiera de limiter la profondeur des tranchées (entre 0,60 et 1 m maxi), en effet quand la profondeur augmente la qualité de l'épuration diminue.
- la largeur des tranchées en fond de fouille est de 0,50 m minimum
- la **Longueur des tranchées** : pour un terrain de perméabilité moyenne, on peut prévoir **15 mètres de tranchée par usager** (longueur maxi 30 m).
- les tranchées sont parallèles et leur écartement d'axe en axe ne doit pas être inférieur à 1,5 m.

Réalisation des tranchées :

- scarifier le fond de fouille et les parois.
- épaisseur de gravillon en fonction de la largeur de la tranchée d'épandage.
- poser les canalisations de répartition, les perforations orientées vers le fond de la tranchée, sur le gravier.
- recouvrir de 5 cm du même gravier.
- bouclage réalisé vers un regard de contrôle stable et horizontal.
- le gravier est recouvert d'un géotextile avec un débord de 0,10 m de chaque côté des parois, de façon à isoler la terre végétale qui comble la fouille.
- finir par une couche de terre végétale d'un maximum de 0,20 m (ne pas utiliser le tout-venant provenant de la fouille). Celle-ci doit laisser facilement s'effectuer les échanges gazeux.
- protéger le terrain d'épandage contre les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées ; le terrain sera légèrement surélevé ou ceinturé par une rigole.

Les tranchées filtrantes en pente

- les tranchées filtrantes doivent être horizontales et peu profondes, réalisées perpendiculairement à la plus grande pente du terrain.
- la mise en place est identique, toutefois le dimensionnement des fouilles est différent :
 - les tranchées sont séparées par une distance d'au moins 3,5 m d'axe en axe.
 - la profondeur des tranchées est comprise entre 0,60 et 0,80 m.
 - le départ de chaque tuyau plein du regard de répartition est horizontal sur au moins 0,50 m.
 - la longueur maxi des tranchées est de 30 m.

Largeur tranchée d'épandage	épaisseur de gravillon sous le tuyau d'épandage
0,50 m	0,30 m
0,70 m	0,20 m